



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermetures de classes et délabrement des bâtiments scolaires dans la ruralité

Question orale n° 364

Texte de la question

Mme Mathilde Feld alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les fermetures de classes programmées à la rentrée 2025 en Gironde. La Gironde paye un lourd tribut dans les fermetures de classes pour la rentrée prochaine. La direction des services départementaux de l'éducation nationale prévoit toujours 106 fermetures de classe. C'est encore bien trop, du point de vue des parents d'élèves, professeurs, élus locaux mobilisés contre ces fermetures dont Mme la députée se fait ici le relais. Les enfants qui habitent dans la ruralité ne doivent pas servir de variables d'ajustement. Ils n'ont pas à subir une logique purement comptable et court-termiste. Ils ne sont pas des élèves de seconde zone. Ces fermetures ne feraient que renforcer les conclusions de l'ouvrage « Géographie de l'école », publié en 2021 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, qui démontrait que les élèves des territoires urbains denses s'en sortent mieux que le rural éloigné, indépendamment de leur niveau socioéconomique. Les études sont nombreuses à alerter sur l'état de l'école publique. La dernière en date est le rapport de la Cour des comptes publié le 20 mai 2025, qui fait état d'une baisse de niveau dans le premier degré depuis 10 ans à laquelle s'ajoute une augmentation des inégalités sociales de réussite scolaire. Le Conseil d'analyse économique préconise de son côté de dédoubler l'intégralité des classes dans le premier degré. Dans les communes rurales, les écoles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et le maintien des services publics de proximité. Elles sont un point de ralliement dans un habitat dispersé. « L'école, c'est le poumon de notre village », pour reprendre l'expression du maire de Saint-Martin-de-Sescas. L'attractivité et les perspectives de développement des communes se trouvent fragilisées par des décisions prises en déconnexion avec les besoins identifiés localement. Toute décision de fermeture a un impact sur le maillage scolaire, le temps de transport des enfants et c'est la vie des familles qui s'en trouve bouleversée. Très concrètement, ces fermetures impliqueraient une détérioration notable des conditions d'enseignement pour les enfants, les enseignants et personnels d'éducation, avec une augmentation du nombre de niveaux dans les classes restantes et une augmentation des effectifs. Elles impliqueraient également la désorganisation de certains regroupements pédagogiques intercommunaux. La baisse des effectifs devrait au contraire être l'occasion de favoriser un meilleur encadrement, de renforcer l'accompagnement pédagogique et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et les enseignants. De plus, il est systématiquement fait référence aux « moyennes départementales » pour justifier ces fermetures de classe. Ces moyennes ne répondent qu'à une logique comptable à nouveau : elles font fi des difficultés socioéconomiques, du casse-tête des mobilités en campagne, de la disparition progressive de tous les services aux publics dans ces territoires et du cumul de toutes ces inégalités, qui se renforcent mutuellement. En outre de trop nombreux bâtiments scolaires sont en piteux état sur la 12e circonscription de Gironde. Locaux sous-dimensionnés, collèges équipés pour accueillir 600 élèves et qui en accueillent aujourd'hui deux fois plus, salles de classe dans lesquelles il pleut... La situation financière des collectivités territoriales, affectées par des coupes budgétaires conséquentes lors du dernier PLF, ne permet pas à ce jour d'entreprendre les travaux indispensables à la bonne tenue des enseignements. Elle lui demande donc si elle compte renoncer à ces fermetures de classes dans la ruralité et quelles mesures concrètes elle entend entreprendre afin de permettre la rénovation générale des bâtis scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Feld](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 364

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)